

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16
mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai
2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ,
Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane
NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER,
Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI,
Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves
GAVault, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

CONVENTION D'ADHÉSION AU
DISPOSITIF "PROMENEURS DU
NET"

Délibération : 05.2023.043

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

RAPPORTEUR : Monsieur Jacky BÉJEAN

Dans le cadre l'ouverture de la structure Info-jeunes de Saint-Genis-Laval, au Pôle de service public des Collonges, il apparaît de manière forte que les jeunes utilisent Internet de manière intensive, et plus particulièrement les réseaux sociaux, et que des actions sont à mener sur ce sujet. Internet constitue un outil de communication incontournable faisant partie de l'environnement culturel des jeunes, présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités, ce qui nécessite de réinterroger l'action éducative des professionnels à destination du public jeunesse.

Dans ce contexte, a été mis en place le dispositif expérimental « Les Promeneurs du Net » dans le Rhône porté par la CNAF, la CAF du Rhône, la Ville de Lyon, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et piloté par le Centre régional information jeunesse (CRIJ) Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif de ce dispositif est de permettre de former des parents et des professionnels de la jeunesse afin qu'ils soient en mesure d'assurer une présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, et contribuer ainsi à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

En adhérant à ce dispositif financé par la CAF, la commune permet que des professionnels du service Info-jeunes travaillant au plus près des jeunes, bénéficient de formations, de l'accompagnement du CRIJ et d'une dynamique de réseau. Deux agents de la ville seront nommés référents « Promeneur du Net » et suivront une formation liée au dispositif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission municipale n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 4 mai 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la signature de la convention d'adhésion au dispositif « Promeneurs du Net » ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer la convention avec le CRIJ (Centre régional information jeunesse) Auvergne-Rhône-Alpes définissant les modalités d'adhésion de la commune au dispositif « Les Promeneurs du Net » et tous avenants ou documents nécessaires au bon déroulement du dispositif.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jacky BÉJEAN**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -
Une élue ne prend pas part au vote : Ikrame TOURI**

**Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
La Maire, Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.